

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} octobre 2013

Le secrétaire général,

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 5 janvier 2011,

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M^{me} Nathalie AUFAUVRE le 3 décembre 2012.

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Patrick LAFOREST, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur les biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M. Philippe CARON, chef de la cellule de Gestion des actifs immobiliers (CGAI), à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités de la CGAI, à l'exception des nominations aux postes de cadre et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs ou une délégation de signature spécifique aux biens immobiliers a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M. Loeiz RAPINEL, chef du service de Gestion du patrimoine immobilier (SGPI), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Loeiz RAPINEL, à M^{me} Catherine THEBAULT et à M. Nicolas ROUSSIER, adjoints au chef du SGPI, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPI, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire et déclarations de travaux et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée, ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à M^{me} Dominique BROY, responsable de la gestion administrative et comptable, ainsi qu'à M^{me} Virginie ROY, MM. Christian FOURNIER et Jacques MONTIBUS, ingénieurs, à MM. Pierre-Yves SCHULZ et Frédéric BOY, architectes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPI, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire et déclarations de travaux, ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M. Philippe MEAR, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MEAR à M^{me} Anne-Marie BALANDRAUD et M. Francis DUFOUR, adjoints au chef du S2MG, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du S2MG, à l'exception des nominations aux postes de cadre et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M^{me} Michèle DEMAILLE-QUEDINIAC, chef du service de Gestion locative (SGL) ou en cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Michèle DEMAILLE-QUEDINIAC, à M. Thibault CARRIERE, adjoint au chef du SGL, et M^{me} Béatrice WILEROY à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGL, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire et déclaration de travaux et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MORAU et de M. Patrick LAFOREST, délégation permanente est donnée à M. Philippe DREMEAU, chef du service Pilotage et Appuis (SPA), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SPA, à l'exception des nominations aux postes de cadre et plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à M^{me} Nadia MOLESIN, responsable du contrôle de gestion et à M^{me} Aleth POQUILLON, responsable du pôle budget et comptabilité, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SPA, à l'exception des nominations aux postes de cadre et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

Fait à Paris, le 27 septembre 2013

Nathalie AUFAUVRE